

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027 ENTRE LA CAN ET LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027 ENTRE LA CAN ET LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

Monsieur **François GUYON**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ;

Vu la délibération communautaire datée du 30 septembre 2024 approuvant le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour la période 2024-2029 par la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu la délibération communautaire du 10 novembre 2025 approuvant la convention de partenariat 2025-2026 entre la CAN et La Rochelle Université ;

Pour cette année universitaire 2026-2027, la collaboration entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et La Rochelle Université repose sur les moyens financiers et matériels mobilisés par chacune des parties pour le déploiement de la 3^e année de la formation Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) « Administration, gestion et exploitation des données/développeur data-IA » (Bac+3). En effet, cette 3^e année de BUT informatique sera la dernière sur le territoire communautaire. Un travail est actuellement en cours entre les deux parties pour déterminer les orientations du partenariat entre la CAN et La Rochelle Université à l'issue de cette année 2026-2027. Les acteurs socio-économiques locaux sont également pleinement mobilisés pour définir de nouveaux axes de développement entre les deux parties.

Cette année universitaire étant une période de transition, la subvention allouée à La Rochelle Université a fortement été réduite, permettant uniquement le fonctionnement opérationnel de cette dernière année de BUT.

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat pour l'année universitaire 2026-2027 ;

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention spécifique de partenariat 2026-2027 pour une durée d'1 an ;
- Autorise le versement de la subvention proposée dans la convention d'un montant de 80 000 € ;

- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer cette convention spécifique et à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

François GUYON

Secrétaire de séance

Délégué du Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».